Panel citoyen pour le quartier Querelle.

Principes généraux de fonctionnement.

Contexte :

Le quartier de la Querelle va bénéficier d'un subside de 5M€ grâce à un tout nouvel outil régional de rénovation urbaine, le « CACI » pour « Contrat d'axe, Contrat d'ilot ».

De quoi s'agit-t-il ? C'est un plan d'actions de 4 ans destiné à améliorer le qualité de vie des habitants d'un quartier à une échelle très locale : rénovation des espaces publics, soutien à la vie sociale, amélioration des équipements collectifs, etc.

Le périmètre concerné se déploie autour de la place de la Querelle et du site des logements sociaux du Logement Bruxellois. Il intègre également les bâtiments des Archives de Ville.

Tout au long de l'année 2023, la Ville de Bruxelles établira un état des lieux de ce périmètre avec les habitants et les acteurs locaux. Sur cette base, des priorités d'actions seront établies et formeront un programme d'actions. Celui-ci sera mis en œuvre à partir de 2024 sur une période de 4 ans.

Pour mener à bien ce projet, la Ville sera accompagnée par un bureau d'étude. Ce bureau d'étude fera appel à l'expertise et à la participation des citoyens via l'organisation d'un processus participatif (réunions publiques, ateliers, promenades exploratoires, rencontres de terrain, etc) et la mise sur pied d'une commission de quartier composé d'un panel de citoyens et d'associations du quartier.

Généralités :

Le panel se veut diversifié, sa composition est déterminé par la règlementation régionale relative aux politiques de rénovation urbaine en y intégrant un équilibre de genre et d'âge.

Ce panel citoyen a une durée de vie de 5 ans. Il pourra être renouvelé et/ou complété si le nombre de représentants d'un ou plusieurs(s) groupe(s) venaient à ne plus atteindre le minimum prévu par la réglementation .

Il est créé pour accompagner le processus d'élaboration du plan d'action pour améliorer la qualité de vie du quartier Querelle (« Contrat d'Ilot Querelle) et sa mise en œuvre. L'objectif est de dessiner ensemble le programme d'actions et de suivre ensuite régulièrement sa mise en œuvre.

Composition :

Le panel citoyen est composé d'un minimum de 18 membres :

- Au moins 12 habitants du périmètre ou de ses abords directs
- Au moins 6 personnes issues du secteur associatif et scolaire actifs dans le périmètre;

Ce panel siège au sein de la commission de quartier Querelle. La commission de quartier est l'organe consultatif chargé de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action du Contrat d'ilot Querelle. Cette commission est composé d'un panel citoyen ainsi que de représentants du Collège, des services de la Ville, du CPAS et de la Région.

Missions :

Le panel qui intégrera la commission de quartier Querelle a notamment pour missions :

- d'émettre des avis et de formuler des recommandations sur l'élaboration du diagnostic, des priorités et du plan d'actions pour le quartier Querelle.
- de faire part des informations et vécus de terrain, pour que l'équipe de projet puisse en tenir compte au maximum;
- de collaborer avec les différents acteurs de l'équipe projet afin de trouver des solutions concrètes, adéquates au quartier.
- d'assister aux rencontres citoyennes qui seront organisées tout au long de la phase d'étude et de mise en œuvre du programme.

Engagement des membres de la commission de quartier :

Les membres s'engagent individuellement et volontairement pendant la durée du processus de participation à :

- assister à un maximum de réunions pour le bon fonctionnement du panel (approximativement 3 à 4 réunions de la commission de quartier et 1 à 2 réunions avec l'ensemble du quartier pendant 5 ans à partir de 2023) ;
- être la voix des riverains, associations et usagers du quartier ;
- être une personne de contact clés pour les personnes de la catégorie qu'ils représentent et pouvoir les informer et expliquer des discussions en cours ;
- collaborer dans une atmosphère constructive ;

Engagement de l'équipe projet :

L'équipe de projet (Ville de Bruxelles) s'engage à :

- être à l'écoute des avis, recommandations mais également des craintes légitimes des membres du panel ;
- mettre à disposition du panel des experts divers afin d'aider le panel dans ses missions ;
- fournir des explications approfondies en cas de questions sur les dossiers techniques ;
- prendre l'organisation logistique des réunions du panel en charge ;

Fonctionnement du panel :

- Le panel se réunit en journée ou en soirée pendant maximum 3 heures ;
- Le panel se réunit au moins 3 à 4 fois par an dès 2023 ;
- Un règlement d'ordre intérieur définitif (mode de fonctionnement, ordre du jour, communication, etc) sera validé lors de la mise sur pied de la 1ère commission de quartier dès 2023 ;